

## « Objectif Loire »

### Règlement du concours photo 2023 du Centre de Ressources Loire nature

#### Article 1 - Organisation

La Fédération des Conservatoires d'espaces naturels (FCEN), située 199 rue de la Juine à Olivet (45160), représentée par Christophe Lépine (ci-après dénommés les organisateurs), **organise du 1er juin au 31 août 2023 inclus**, un concours photo sur le thème : milieux naturels et faune sauvage du bassin de la Loire.

Ce concours a pour but de permettre une meilleure représentation des milieux naturels et espèces ligériennes dans les futures publications et présentations réalisées par le pôle Loire de la FCEN. Cela permettra également [d'enrichir la photothèque du Centre de Ressources Loire nature](#) qui met à disposition des clichés libres de droits sous licence Creative Commons « [Attribution -Pas d'utilisation commerciale - Partage à l'identique](#) ».

#### Article 2 - Qui peut participer

Ce concours est ouvert à toute personne physique, amateur ou professionnelle.

#### Article 3 - Comment participer

Les participants devront envoyer leurs photographies, ou un lien permettant de les télécharger, du **1er juin au 31 août 2023** minuit, par mël à l'adresse suivante : [pole.loire@reseau-cen.org](mailto:pole.loire@reseau-cen.org)

Les participants peuvent envoyer autant de photographies qu'ils le souhaitent.

Les participants devront indiquer :

- en objet du mail : « Concours photo » ;
- dans le corps du message : leur **prénom, nom**, le cas échéant le nom de leur **structure**, **la date** et **lieu** de la photo. **Une description** en quelques mots de leurs photos (exemple

: “Arrachage de Jussie à Orléans”, ou “paysage ligérien en Auvergne”), afin d’assurer la bonne interprétation de la photo et de la décrire dans la photothèque. Si les photos envoyées sont l’œuvre de plusieurs photographes, le participant devra avoir obtenu l’autorisation de ces personnes, et leurs noms doivent être précisés pour chaque photos. Les organisateurs ne pourront pas être tenus responsables en cas d’utilisation de photos plagiées.

La responsabilité de l’organisateur ne pourra en aucun cas être engagée en cas d’éventuel dysfonctionnement du mode de participation au présent jeu-concours, lié aux caractéristiques même d’Internet ; dans ce cas, les participants ne pourront prétendre à aucune contrepartie de quelque nature que ce soit.

#### **Article 4 - Spécificité des photos**

Les participants devront s’assurer lors de l’envoi de leurs photographies que les conditions suivantes sont respectées :

- les photographies devront être au format .jpeg, de bonne qualité (non floues) ;
- les photographies pouvant porter atteinte au droit à l’image (portraits, visages, etc.) d’autres personnes (adultes ou enfants) ne sont pas autorisées dans le cadre de ce concours photo ;
- les photographies prises pas drone ne sont pas autorisées dans le cadre de ce concours photo.

#### **Article 5 - Important : cession des droits**

Les participants cèdent aux organisateurs du concours leurs droits d’exploitation (comprend le droit de représentation et le droit de reproduction) sur les photos envoyées dans le cadre du concours, dès la réception par l’organisateur, et sans limite de durée, sur tout le territoire Français et pour les utilisations suivantes :

- mise à disposition dans la photothèque du Centre de Ressources Loire nature, avec les règles d’utilisation qui s’y appliquent, à savoir celles de la licence Creative Commons « [Attribution - Pas d’utilisation commerciale - Partage à l’identique](#) » ;
- reproduction par la FCEN dans les publications du Centre de ressources Loire nature, à but non commercial.

Aucune adaptation pour une utilisation autre que celle précisée ne sera faite sans l’accord préalable de l’auteur. Aucune modification ne pourra être apportée aux photographies par les organisateurs, sans l’accord préalable de l’auteur.

La cession des droits par les participants se fait à titre gratuit.

La FCEN s’engage à mentionner le nom de l’auteur de la photographie sur tous les supports de reproduction qui présenteront cette photographie.

#### **Article 6 - Catégories**

Les photos envoyées pourront représenter tous les sujets autour de la thématique des milieux naturels ligériens et faune sauvage du bassin de la Loire, tant qu’elle respecte les conditions énoncées dans l’article 4. Elles seront attribuées par les organisateurs à l’une des catégories suivantes :

- “Milieux naturels” : forêt alluviale, grèves et îlots, prairies humides, gorges, cours d'eau, tourbières, etc. ;
- “Espèce patrimoniale” : faune, flore, fonge ;
- “Faune et Flore exotique envahissante” ;
- “Travaux ou chantiers en vue de gestion/restauration des milieux naturels”.

Les actions doivent avoir été réalisées sur le bassin Loire-Bretagne, vous pouvez le vérifier [ici](#).

Les photographies feront donc l'objet d'une modération et sélection au préalable par l'organisateur

Les participants s'engagent à prendre leurs photos en milieu naturel (pas de parcs zoologiques par exemple).

Ils s'engagent à respecter la tranquillité de la faune sauvage qu'ils photographient, leur habitat, ainsi que les espaces naturels.

Sont interdites pour des raisons éthiques et de préservation des espèces :

- Tout dérangement d'un animal (ou d'un nid) ou de son milieu ;
- L'appâtage ;
- La dégradation et cueillette de la flore.

### **Article 7 - Critères d'attribution des prix et présentation des résultats**

Après la date limite de dépôt, les photos seront sélectionnées par un jury.

Le jury sera composé de salariés de la FCEN – structure organisatrice – avec des connaissances naturalistes et photographiques, et de représentants des partenaires impliqués dans le développement du Centre de Ressources Loire nature. Les membres du jury voteront ensuite pour désigner la photo gagnante dans chaque catégorie.

Les finalistes seront sélectionnés selon les critères suivants :

- Le respect des thèmes et du règlement
- La qualité de la photo et sa capacité à sensibiliser les publics à la biodiversité du bassin de la Loire et aux acteurs qui s'engagent pour protéger notre patrimoine naturel.

Les lauréats seront informés par mail avant le 12 octobre 2023, date de publication des résultats sur les pages du Centre de Ressources Loire nature.

Le résultat du concours et les plus belles photos seront ensuite valorisées sur la photothèque du Centre de Ressources et les réseaux sociaux de la FCEN.

### **Article 8 - Contenu et remise des lots**

Les lauréats recevront chacun un (1) lot composé de goodies du réseau des Conservatoires d'espaces naturels.

Les lots seront envoyés gratuitement aux lauréats courant octobre 2023.

### **Article 9 - Acceptation du règlement**

La participation à ce jeu-concours implique l'acceptation totale du présent règlement.

## Article 10 - Protection des données personnelles

Conformément à l'article 27 de la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, les utilisateurs disposent d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données les concernant. Pour l'exercer, adressez-vous à : Fédération des Conservatoires d'espaces naturels - 199 rue de la Juine – 45160 Olivet – 02.38.24.55.00

#BASSINDELALOIRE



# objectif Loire

## Concours photo

Du 1er juin au 31 août 2023

Partagez votre rencontre avec les milieux naturels et la vie sauvage du bassin de la Loire !



Centre de Ressources Loire nature

INFORMATIONS ET RÈGLEMENT À RETROUVER SUR :  
[HTTPS://CENTREDERESSOURCES-LOIRENATURE.COM/FR/](https://centrederesources-loirenature.com/fr/)

Conservatoires d'espaces naturels

PLAN LOIRE  
Grandeur Nature

© E. Meunier